

pays, et de grandes villes ont surgi autour des principaux centres industriels. Je pourrais citer Montréal, avec sa population d'un demi-million, Toronto, avec ses 400,000 habitants, London, Hamilton, Ottawa, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et une foule d'autres villes importantes. Que résulte-t-il de cet accroissement de population et en quoi la protection profite-t-elle aux cultivateurs? Ces grandes villes procurent aux cultivateurs un marché intérieur très avantageux. Cette population urbaine consomme une forte proportion de la production agricole du pays.

Il me semble entendre l'honorable député d'Oxford-nord (M. Nesbitt) se lamenter sur le sort des cultivateurs. Il prétend qu'il leur faudra payer 7½ p. 100 de plus, en droits de douane, sur tout le fil de fer et les engrais chimiques qu'ils consomment. Je conviens que c'est un impôt élevé, mais pourquoi mon honorable ami s'est-il abstenu de dire que, grâce à cette protection de nos industries, les cultivateurs possèdent un marché extérieur beaucoup plus considérable pour l'écoulement de ses produits?

Plusieurs orateurs de la gauche et, entre autres, l'honorable député d'Halifax (M. Maclean), ont prétendu que cette surtaxe de 7½ p. 100 n'augmentera pas sensiblement le revenu. Si les nouveaux droits n'apportent pas des revenus au pays, cela voudra dire que tous les articles dont nous importons pour plusieurs millions de dollars, seront à l'avenir fabriqués dans le pays; cela attirera de nouveaux capitaux au Canada et amènera l'établissement de nouvelles fabriques qui fourniront de l'emploi à un plus grand nombre d'ouvriers; les sommes payées annuellement en salaires seront plus considérables et augmenteront d'autant la valeur du marché intérieur que les cultivateurs auront à alimenter.

J'ai éprouvé une certaine surprise l'autre jour en écoutant les remarques de l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley). Comme ses collègues de la gauche, il s'est répandu en lamentations sur le sort des malheureux cultivateurs qui auront à payer cette taxe additionnelle sur les engrais chimiques. Mais, l'instant d'après, il déclarait qu'il était en faveur de l'entrée en franchise des denrées alimentaires. Si je ne me trompe, c'est au cours de la session de 1912-1913 que l'honorable député de Fontenac (M. Edwards) demanda à l'honorable député de Carleton (N.-B.) (M. Carvell) s'il abolirait les droits sur les œufs et autres produits de cette nature, s'il était au pouvoir.

L'honorable député de Carleton répondit affirmativement. Hier encore nous avons

entendu le très honorable chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier) se prononcer en faveur de l'admission en franchise des denrées alimentaires. Quels seraient les effets de cette politique pour la classe agricole? Je défie l'opposition d'en appeler au pays sur cette question. Nos honorables adversaires cherchent à déplacer la question et à flatter les ouvriers des villes pour capter leurs suffrages. Les braves citoyens d'Ottawa, de Montréal, de Toronto et des autres villes sont trop intelligents pour s'y laisser prendre. Ils savent que c'est la protection qui assure la stabilité et la prospérité des industries; que ce sont les industries qui leur fournissent de l'emploi et qu'ils chômeraient si les industries périclitaient. Ils savent également qu'il est impossible de protéger les industriels si on ne protège pas également les cultivateurs. L'ouvrier se dit: Si, grâce à la protection, mon patron me paie un salaire raisonnable, je pourrai payer au cultivateur un prix raisonnable pour les produits que je consomme.

S'il m'était permis de m'approprier une phrase de feu Goodwin Smith sur la question d'une union commerciale entre le Canada et les Etats-Unis, je dirais que la protection réunit en un faisceau unique les intérêts de l'industriel, du cultivateur et de l'artisan; qu'elle en fait un seul tout économique et que si on nuit aux intérêts de l'un on ruine les intérêts de tous.

A plus d'une reprise, on a tenté de démontrer dans cette Chambre que les Etats-Unis offrent un marché très avantageux pour les produits agricoles du Canada. On a aussi prétendu, ce soir même, qu'aucun des produits du cultivateur n'est protégé. Je mentionnerai quelques-uns des produits agricoles qui sont importés au pays et qui font concurrence aux produits de nos cultivateurs. Durant l'exercice de 1914, nous avons importé 8,000,000 de livres de beurre. Le pays n'en produit pas suffisamment pour la consommation. Je maintiens que la taxe additionnelle de 7½ pour 100, imposée par le nouveau tarif, est une protection accordée au cultivateur pour lui assurer le marché intérieur. Voici une liste de produits que nous importons des Etats-Unis: Au cours de l'exercice de 1914, nous avons importé de la république voisine 10,000,000 de douzaines d'œufs.

Nous ne produisons pas assez d'œufs pour les besoins de notre marché qui, par conséquent, tire un fort bon parti du supplément de droit de 7½ p. 100. Nous avons aussi importé 5,758,000 livres de saindoux; 934,000 livres de composés de saindoux;